

Règlement¹

Sur le territoire de Rennes Métropole, l'E.S.S. rassemble près de 2000 établissements d'entreprises employant plus de 25 000 salariés, ce 13,8 % des emplois privés². De plus, dans un contexte où les modèles de l'économie traditionnelle rencontrent de lourdes difficultés à créer et maintenir des emplois, les entreprises du secteur de l'ESS dispose de modèles économiques créateurs d'emplois, plus stables face aux fluctuations de la conjoncture.

Dans le cadre de son schéma de développement économique, Rennes Métropole soutient, à travers cet appel à projet doté d'une enveloppe de 100 000 euros pour 2022³, le développement d'activités et de structures relevant de l'ESS.

Objectifs

Cet appel à projet vise à favoriser et soutenir le développement d'activités économiques créatrices d'emploi et/ou qui répondent à des besoins d'intérêt territorial et/ou qui intègrent une démarche d'innovation sociale.

Domaines d'intervention

Les domaines d'intervention soutenus sont prioritairement ceux qui de la stratégie de développement économique de Rennes Métropole (mobilité décarbonnée, transition énergétique, santé, bien-être et alimentation, numérique...)

Dans le cadre de cet appel à projet, Rennes Métropole intervient en soutien de :

- Nouvelles activités portées par des structures en démarrage ou relevant de la diversification d'organisations existantes.
- Développement ou reprise d'activités existantes.
- Projets de coopération ou mutualisation ayant pour objectif le développement de l'activité des parties prenantes.

Le soutien est apporté à de l'investissement matériel ou immatériel (coûts salaires, expertise...) en phase d'étude, d'expérimentation ou de développement de l'activité.

¹ Mis à jour au 16 janvier 2020

² Source : étude Audiar 2019 – hors établissements sans salariés

³ Sous réserve du vote du budget 2022

Critères d'éligibilité

- Exercer une activité sur le territoire de Rennes Métropole.
- Relèver du champ de l'ESS et être organisé sous forme de coopérative, mutuelle ou association ou être agréé entreprise solidaire d'utilité sociale tel que l'entend la loi du 31 juillet 2014, c'est-à-dire exercer un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine et remplir les conditions cumulatives suivantes :
 1. Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
 2. Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
 3. Une gestion conforme aux principes suivants :
 - a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
 - b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

Modalités de sélection selon les critères du développement durable

Une fois l'éligibilité de la candidature à l'appel à projet validé par Rennes Métropole, le projet est pré-instruit. L'instructeur résume les informations essentielles du projet dans une fiche de pré-instruction en mettant en évidence les éléments correspondant aux critères de sélection suivants :

	Critères	Pondération
Viabilité économique	<ul style="list-style-type: none">- les subventions d'exploitation perçues par la structure n'exèdent pas 50% du total de ses produits si elle exerce une activité économique et 80% de son activité si elle n'exerce aucune activité économique.- l'aide sollicitée dans le cadre de l'appel à projets est ponctuelle et permet de structurer l'activité de manière pérenne.- les activités exercés sous statuts de sociétés (SCOP, SCIC) sont privilégiés dans le cadre de développement d'activités économiques.- dans le cadre d'entreprises en création, l'adéquation porteur(s) / projet sera démontrée (compétences entrepreneuriales, expériences antérieures, motivations...)	5
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">- l'activité développée s'inscrit dans une démarche de développement durable en cohérence avec la stratégie et le plan d'action de la structure.	2
Utilité sociale Innovation sociale	<ul style="list-style-type: none">- l'analyse du besoin menant au développement de l'activité est partagé avec des partenaires sur le territoire.	2

Développement territorial	<ul style="list-style-type: none"> - L'activité développée permet <ul style="list-style-type: none"> - la création ou le maintien d'emplois - un développement durable <p>Sa création s'appuie sur les principes d'innovation sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure réponse à des besoins peu ou mal couverts sur le territoire - un lien au territoire - un modèle économique soutenable et une hybridation des ressources <p>Elle recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mixité sociale / territoriale - une accessibilité au plus grand nombre 	
Processus participatif	<ul style="list-style-type: none"> - La création de l'activité associe un ensemble de parties prenantes (salariés, administrateurs, bénévoles, citoyens, organisations professionnelles, financeurs, collectivités...) - Une appropriation collective de la valeur (valeurs monétaire et non monétaire, réinvestissement, redistribution, impartageabilité). 	1

L'absence de réponse à l'un ou l'autre de ces critères n'est pas éliminatoire.

Des précisions et compléments peuvent être demandés au stade de pré-instruction et faire l'objet d'une rencontre avec les candidats.

Un comité d'attribution des aides composé d'élus et de techniciens de Rennes Métropole et de personnes qualifiées partenaires et instruit l'ensemble des projets éligibles, sélectionne les projets retenus et propose des montants subventions.

Calendrier

Le comité d'attribution se réunit à deux ou trois reprises dans l'année et les dates butoir de candidatures sont disponibles sur <https://metropole.rennes.fr/thematique/economie-emploi> dans la rubrique soutien à la création et à la reprise d'entreprises ou sur demande par courriel à n.dutertre@rennesmetropole.fr

Modalités de soutien

Le montant attribué à chaque projet tient compte du montant de l'enveloppe globale ainsi que des articulations avec les autres dispositifs de soutien sur le territoire.

Un soutien non financier peut également être envisagé : mise en réseau, expertise, mise à disposition de locaux ou de matériel.

L'attribution de l'aide peut être fléchée sur des projets nécessitant jusqu'à 3 ans de mise en oeuvre.

Sauf autre proposition du comité d'attribution, le versement de la subvention est effectué en deux temps, avec la répartition suivante par défaut :

- 80 % à la signature de la convention.
- 20 % à la remise du bilan de l'action soutenue.

Une autre répartition des versements peut-être proposée par le comité d'attribution sur des cas particuliers.

Le bilan de l'action comprend un récapitulatif des dépenses engagées et créations d'emploi avec copie des justificatifs, un descriptif des actions mises en œuvres et résultats obtenus.

Communication

Les candidats acceptent de rendre public leur projet par une présence sur le site ou les publications de Rennes Métropole.

Contenu du dossier du candidat

Le dossier de candidature est présenté selon la trame proposée par Rennes Métropole, complétée d'éventuels documents propres au candidat en annexe. Il doit être entièrement rempli et complété des pièces suivantes :

- Les statuts de la structure,
- La composition des équipes dirigeantes : composition du bureau et du conseil d'administration (association), des collèges (SCIC), liste des associés (coopérative) en précisant leur sexe, âge, profession, commune de résidence et mandat(s) politiques,
- Le montant et la répartition du capital par catégories d'associés pour les coopératives,
- L'échelle des salaires au sein de la structure employeur,
- Les bilans et compte annuels des trois dernières années (pour les structures existantes) signés par le Président ou les relevés bancaires des comptes de la structure au 1er janvier et 31 décembre de chaque année,
- Le rapport d'activité de l'année précédente (pour les structures existantes),
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le trame du dossier de candidature est disponible sur demande sur <https://metropole.rennes.fr/thematique/economie-emploi> dans la rubrique soutien à la création et à la reprise d'entreprises ou à n.dutertre@rennesmetropole.fr

Les candidatures sont à adresser par courriel à : economie@rennesmetropole.fr et n.dutertre@rennesmetropole.fr

L'écomotive est un dispositif d'aide pris en application du régime d'aides exempté n° SA.40453, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014

Notice - des ressources pour vous aider à construire votre candidature :

- Pensez à solliciter les **structures partenaires de Rennes Métropole** dédiées à l'accompagnement au financement des entreprises :

<https://metropole.rennes.fr/soutien-leconomie-sociale-et-solidaire>

<https://metropole.rennes.fr/entreprendre-rennes>

<https://metropole.rennes.fr/soutien-la-creation-et-la-reprise-dentreprise>

- Tirez parti des principales **ressources en ligne** :

BPI France Création :

<https://bpifrance-creation.fr/boiteaoutils/construire-son-projet-mode-demploi>

<https://bpifrance-creation.fr/boiteaoutils/entreprendre-leconomie-sociale-solidaire>

Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques (AVISE) :

<https://www.avise.org/ressources/business-plan-social>

- Testez un modèle de **Business Model Canvas Social** ⁴ :

Si votre projet n'est pas encore structuré ni formalisé, le Business Model Canvas constitue une trame qui guide votre réflexion d'entreprise. Il est proposé ci-dessous une trame adaptée aux projets sociaux et solidaires.

1) Valeurs de l'entreprise / préoccupations sociétales		
2) Pour Qui ? Publics cibles	3) Territoire et contexte	4) Avec quoi ? Ressources clés
6) Par quoi ? Promotion de l'offre, mobilisation des clients / bénéficiaires.		7) Par qui ? Parties prenantes du projet
7) Coûts ?	8) revenus ?	
9) Vérifiable ? Évaluation de l'impact.		

⁴ Modèle et commentaires librement inspirés de :

<https://bpifrance-creation.fr/moment-de-vie/business-model-canvas-outil-incontournable-createur>

<https://www.wikipreneurs.be/fr/fiches/entreprendre-organisation/le-social-canvas>

Comment remplir un business model canva social ?

Privilégier une approche synthétique qui rentre dans le cadre graphique sur une page.

1. LES VALEURS ET PRÉOCCUPATIONS SOCIÉTALES

Les valeurs ou la 'raison d'être' sont au cœur de votre projet social.

Leur position centrale impose directement une réflexion sur le sens que vous donnez à votre projet.

Elles seront votre boussole.

En intégrant ces valeurs à la culture de l'entreprise, vous pourrez ensuite les transcrire en principes et comportements.

Elles influenceront vos actions et seront génératrices d'impact.

Une fois posée la raison d'être du projet (les valeurs), la réflexion démarre naturellement par le « Pourquoi » représentant la dimension sociétale, c'est-à-dire votre préoccupation majeure ce qui motive votre projet.

- Quels sont les problèmes auxquels votre entreprise va s'attaquer ?
- Quelles sont les causes de ces problèmes ?
- Quels sont les besoins réels et pertinents liés à ces problèmes ?

2. POUR QUI ? LES PUBLICS CIBLES.

L'ensemble de vos publics cibles et leurs besoins/attentes spécifiques.

- Quels sont les bénéficiaires ou usagers directs de vos produits/services ?
- Qui paiera pour les prestations proposées ?
- Existe-t-il des bénéficiaires indirects qui tireront profit de ces prestations ?

3. OU ? CONTEXTE ET TERRITOIRE.

- Quel est votre zone d'activité ? Y a-t-il des contraintes temporelles, saisonnières ?
- Quelles sont les influences du contexte politique, économique, social, réglementaire, technologique, ... ?
- Quel est le profil de la 'concurrence' ou des acteurs qui pré-existent dans votre champs d'action ?

4. QUOI ? QUELLE OFFRE DE PRODUITS OU DE SERVICES ?

Quels sont les produits/services/prestations que vous proposerez pour apporter une solution ?

- Travaillez-vous par projets ou en flux continu ?
- Les prestations sont-elles produites directement chez les usagers ?

5. AVEC QUOI ? VOS RESSOURCES CLÉS

Derrière cette question se cachent toutes les ressources nécessaires à la production et la gestion de votre activité. Ces questions seront approfondies dans un deuxième temps.

- Ressources humaines (équipes internes, prestataires externes, bénévoles, ...), compétences, expériences...
- Infrastructure, équipements, installations, locaux, logistique, véhicules
- Ressources financières pour les investissements et les fonds de roulement (apports personnels, subventions / mécénat, dons, investisseurs, emprunts...) : ces éléments constitueront votre plan de financement.

6. PAR QUOI ? PROMOTION DE L'OFFRE, MOBILISATION DES PUBLICS CLIENTS/BÉNÉFICIAIRES

Ce bloc est consacré à votre approche marketing. Listez les canaux que vous pouvez utiliser pour atteindre vos publics cibles (communication et distribution).

- Comment vos publics cibles prendront-ils connaissance de vos produits/services ? partenaires prescripteurs, orientation par les institutions, publicité, réseaux...
- Quels types de contact aurez-vous avec vos publics : direct et personnalisé, virtuel, self-service, ...
- Comment les produits/services seront-ils distribués et mis à disposition des utilisateurs ?

7. AVEC QUI ? LES PARTIES PRENANTES DU PROJET

Identifiez vos différents partenaires clés et votre mode de fonctionnement.

- Quel sera le modèle de gouvernance interne ?
- Aurez-vous des partenaires, prescripteurs, influenceurs, fournisseurs... ?
- Quels seront les rôles des différentes parties prenantes (dont clients / bénéficiaires et salariés) dans les processus de prise de décisions ?

8. VÉRIFIABLE ? QUEL MESURE DE VOS IMPACTS SOCIAUX ET/OU ENVIRONNEMENTAUX

Dans la mesure où les résultats recherchés par un business model social vont bien au-delà des résultats financiers, ce bloc vous pousse à réfléchir dès le départ aux indicateurs de succès qui seront pertinents pour mesurer les impacts de votre activité.

- Dans une perspective de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises, comment vérifier l'impact social, environnemental et organisationnel de votre entreprise ?
- Quelles sont les sources d'information, les outils de mesure, indicateurs ?

